L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 19 JUILLET.

FEUILLETON

LES FAUX MONNAYEURS

AU XIXe SIECLE.

AN; PARECAMILLE BIAS.

DEUXIEME PARTIE.

I.LE COFFRET.

XLI—Suite

—La lutte gigantesque et fratricide qui décime Paris ne peut durer longtemps encore. Elle aura, c'est inévitable, une dernière heure terrible, et plusieurs de nous peuvent disparaître. Gaston de Baurain lui-même peut succomber. Ne serait-ce pas utile, prudent, qu'il fît son testament en faveur du fils qu'il a adopté?

—James Parker, demanda sévèrement M. Samson, cette demande ne cache-t-elle pas une arrière-pensée? Ni Gaston de Baurain, ni moi, sachez-le, nous ne nous associerons à un crime.

—Monsieur, répondit l'Américain avec un calme presque hautain, mon passé vous donne le droit des suspecter mes intentions, mais, je vous le jure, quoi qu'il arrive, je ne verserai point le sang dans l'intérêt de Daniel, à moins que je ne le voie menacé par un poignard levé. Félix Dumont finira sans doute par un suicide, est-ce donc mal de tenter la restitution de ce qu'il a volé, par lui-même, malgré lui? S'il vit, ce testament reste entre vos mains et ne fait de mal à personne. S'il meurt, Daniel hérite d'une fortune, dans laquelle rentre sans efforts son père adoptif. Ne semble-t-il pas, monsieur, qu'il y ait en cela quelque chose de providentiel?

Il tira un papier de son portefeuille.

—Le crime servant à la réparation, reprit-il, Mistress Donathan, la mère de Daniel, a écrit toutes les correspondances, a fait tous les faux qui ont servi à tromper la duchesse de Fauconville et tant d'autres. Aujourd'hui, de cette même écriture, elle a tracé le testament de Gaston de Baurain. Le voici. Il n'y manque que la signature. Le père adoptif de Daniel la donnera sans hésiter, et vous ne pouvez suspecter la loyauté de celui-là, n'est-ce pas, monsieur? Ce testament est fort simple: Gaston de Baurain y donne à Daniel Dufresnay *tout* ce qu'il possède. Avez-vous un notaire?

—Oui; un ami.

—Vous trouverez bien trois témoins, vous ferez le quatrième, qui reconnaissent l'aveugle pour Gaston de Baurain?

—Ce sera facile.

—Faites cela le plus tôt possible, et sans que Daniel le sache, monsieur. Un jour, vous penserez à James Parker sans trop de haine, songeant que, s'il a fait beaucoup de mal, il a fini par un peu de bien.

Il sourit avec un peu d'amertume pour dire:

—Je n'ai eu que deux passions dans ma vie: celle de ma jeunesse pour mistress Donathan, celle de mon âge mûr, bien tardive, pour Daniel. La première m'a donné des joies et m'a fait coupable; il faut que la seconde me purifie par le sacrifice. Je n'accepte de la paternité qu'un droit, n'en méritant pas les bonheurs, celui de travailler au bonheur de mon fils. Et il faut que je me hâte, monsieur; la vie est si peu sûre en des jours comme ceux-ci.

M. Samson suivit le conseil de James Parker que l'aveugle approuva. Et ce jour-là même, devant un notaire, en présence de quatre témoins qui certifièrent l'identité de Gaston Dufresnay, comte de Baurain, le testament écrit par mistress Donathan fut signé par celui qui seul en avait le droit. Les quatre témoins étaient M. Samson, l'abbé Perin, Jérôme et Maximilien.

Ce dernier était revenu rue des Filles-Dieu; mais il semblait avoir laissé son âme sur le champ de bataille, qui n'avait pas voulu de son corps. Jérôme, qui se défiait du patron et qui savait la confiance qu'avait en lui son bienfaiteur, n'aurait rien dit à celui-ci, Guillaume vivant. Guillaume mort, il lui avoua tout, lui montra le passage souterrain et les lettres, lui expliqua ses convictions. Max écouta et resta insensible.

—Cet homme a perdu M. Lapointe, dit Jérôme.

Max sembla se réveiller et comprendre. Mais il dit:

—Laissez-moi mourir, Jérôme, je ne veux plus vivre.

—Et Mlle Clémence, est-ce que vous voulez l'abandonner?

Cet homme simple avait l'intelligence du cœur, de toutes, la plus sublime.

Max fut sauvé.

Quand M. Samson rentra chez lui, il y trouva Daniel, triste et grave, comme tous les gens qui viennent de prendre une résolution héroïque et sans appel.

—Mon ami, dit le jeune homme, j'ai voulu vous dire encore une fois ma reconnaissance, en vous laissant tout ce que j'ai de cher en ce monde: Alice et mon père adoptif.

—Qu'est-ce que cela signifie, Daniel?

—Je ne puis épouser Alice, et j'en veux mourir.

—Pourquoi?

—J'ai appris le nom de mon père.

—C'est un malheur pour vous, Daniel; mais cela ne changera rien à l'affection que vous a avouée Mlle Mathieu.

—Je ne dois pas accepter le dévouement d'Alice, l'exposer à rougir avec moi, le jour où la potence s'élèvera pour James Parker.

—Qui vous a donc instruit, Daniel?

—Félix Dumont, dont mistress Donathan a reconnu l'écriture.

—Cet homme a le génie du mal, murmura l'ex-commissaire. James Parker a raison. On ne peut le vaincre qu'avec ses propres moyens.

On annonça James Stoll.

—Adieu, monsieur, dit Daniel.

—Vous ne voulez point le voir?

—Je ne me sens pas ce courage en ce moment.

La résolution de Daniel n'effraya qu'à demi M. Samson; il espérait bien trouver le moyen de l'en détourner. Alice avait déjà fait de plus grands miracles que celui-là.

James Parker voulait savoir si le testament était signé.

—A présent, je suis tranquille, dit-il. La catastrophe peut passer sur nous.

M. Samson crut devoir lui confier la résolution désespérée de son fils; il en mérita la douleur, et il était homme à l'accepter.

—Ne craignez rien, dit-il d'un ton étrange. J'ai décrété son bonheur.

XLII

LUEURS.

Les troupes de Versailles venaient d'entrer dans Paris: sur la rive gauche, la lutte était acharnée; de l'autre côté de la Seine, on s'y préparait. C'était terrible et grand, parce que tous les trembleurs, tous les indifférents s'étaient retirés; il ne restait guère dans Paris que vingt mille combattants; mais c'étaient les convaincus et les désespérés, deux fatalités, deux puissances. Une légion marchait contre un flot; le flot n'étant pas assez fort pour engloutir la légion, la légion faisait reculer le flot. Et celui-ci, en reculant, entraînait, pendant que la légion, approchant, écrasait. Devant ces deux mystères, ces deux choses jusqu'alors sans nom, parce que le monde ne les avait jamais vues, à la fois obscures et éclatantes, toutes les deux redoutables, ceux qui n'étaient ni du flot ni de la légion fuyaient devant l'un et l'autre. Les familles se resserraient, les amis se cherchaient, les sœurs appelaient leurs frères, les mères leurs fils, et parfois traversaient pour les retrouver le flot de sang, l'océan de flammes, qui les rejetait sur la légion, la foudre. Elles n'en revenaient pas.

Les insurgés, chassés du bois de Boulogne, se rejetèrent sur les Champs-Elysées. Ceux-là avaient pour chef un vieillard. C'était un chef de hasard, qui, les voyant vaincus, se mit à leur tête et sauva leur retraite d'une extermination. Ils voulaient descendre l'avenue, et reprendre le combat aux premières barricades qu'ils rencontreraient.

—Nous avons le temps, dit le chef, dans lequel le lecteur eût aisément reconnu James Parker.

Il s'était arrêté devant l'hôtel de Baurain.

—Voilà la maison d'un traître, entrons-y. Ils sont deux frères; gardons-les comme otages. Nous trouverons là, sans doute, la preuve de leur trahison.

Il désignait la grille fermée, derrière laquelle le portier tremblait de tous ses membres.

Le mot trahison est toujours entendu par des vaincus. On ne somma point le concierge d'ouvrir sa porte; la grille fut ébranlée et tomba. On pénétra dans l'hôtel; les domestiques épouvantés s'enfuirent. Les insurgés se répandirent dans la maison; les maîtres n'y étaient pas. Au premier, on trouva deux femmes éplorées qui s'étaient enroulées dans les rideaux d'un lit: c'était Mathilde avec sa femme de chambre Jenny. On les tira en riant de leur forteresse de satin. Et quand la jeune fille apparut, les cheveux en désordre, les yeux brillants de larmes, pâle d'effroi, avec ses belles mains jointes et son air suppliant, il y eut un mouvement de recul parmi les hommes qui venaient d'entrer; puis, tous s'inclinèrent.

James Parker entrait en ce moment.

—James Stoll! s'écria Mathilde. Je suis sauvée.

L'Américain eut un moment d'hésitation. Un soupçon traversa comme l'éclair l'esprit de ses compagnons. Il s'en aperçut.

—Ma fille! dit-il, d'une voix creuse sans aller vers Mathilde, que ces grands seigneurs m'avaient prise.

La jeune fille, qui ne se connaissait point de famille, ne fut pas trop surprise, et se demanda:

—Est-ce que ce serait vrai?

—Mademoiselle, lui glissa tout bas Jenny, dites comme lui; c'est pour vous sauver.

Il y eut un concert de malédictions, contre les grands seigneurs qui corrompent les filles du peuple. Puis, un homme de la bande, crédule comme le sont les bonnêtes, s'écria:

—Il faut pardonner à ta fille, citoyen, elle sera notre sœur, nous l'adoptons.

Mathilde se serait bien passée de cette parenté d'occasion, mais elle n'osa répondre.

—J'y mets une condition, dit James. Tu vas nous conduire dans le cabinet de travail du comte, et nous dire où il cache ses papiers.

—Je peux vous conduire où vous voulez aller, répondit bien sincèrement la jeune fille; mais si M. de Baurain cache des papiers, il ne me l'a pas confié.

On la suivit dans ce cabinet où nous avons vu plusieurs fois Félix Dumont ouvrir des meubles à double fond et des armoires à secret. Tout était bien fermé, et les clefs de sûreté ne se trouvèrent point.

—Enfoncez tout! ordonna James Parker. Si cet homme est innocent du crime de trahison dont je l'accuse, vous ne devez pas épouser ma vengeance; si au contraire il est coupable, je vous le livre. La justice du peuple est celle de Dieu, je m'en contente.

Mathilde, effarée, assistait au bris des armoires, enfoncées à coups de piques, de crosses de fusil, de haches, toutes armes de l'insurrection. Le bureau fut pulvérisé. On y découvrit le tiroir à double fond, plein de papiers de toutes sortes que James Parker se mit à examiner, disant aux autres:

—Cherchez encore.

Tout à coup, il eut un cri de joie sauvage qui épouvanta Mathilde et rendit immobiles briseurs et chercheurs.

—Citoyens, dit-il, cet homme qui se fait appeler comte de Baurain, et qui n'est autre qu'un misérable du nom de Félix Dumont, sous lequel il a commis tous les crimes, n'est resté à Paris depuis la guerre que pour rendre compte au gouvernement de Versailles de ce qui se passe ici. Il a dénoncé à la vengeance des gouvernants plusieurs d'entre vous. Il y a des lettres qui le prouvent.

—A mort! crièrent plusieurs voix.

—Ce n'est pas tout, fit James au milieu d'un profond silence immédiatement rétabli; avant de trahir le peuple, il trahissait la France. Voilà une correspondance de M. de Moltke. Toujours et partout des preuves.

Tout cela était peut-être vrai, mais l'on n'avait pas le temps de le vérifier. On crut sur parole James Parker, et crainte de surprise, on quitta l'hôtel aux cris répétés de:

—A mort! à mort!

A l'exception des meubles brisés, rien ne fut dérangé dans la maison. De toutes les richesses qu'elle contenait, les insurgés n'emmenèrent que Mathilde, qu'ils crurent de bonne foi la fille de James Parker. Jenny voulait suivre sa maîtresse, on s'y refusa.

—Elle n'aura plus besoin de femme de chambre, dit un homme en retirant de sa bouche une grosse pipe.

Cela fit frissonner Mathilde et pleurer Jenny.

René de Baurain avait voulu voir l'aspect de Paris hérissé de barricades; et, craignant qu'il s'aventurât en quelque endroit dangereux, son frère l'avait accompagné. Ils allaient à comme à un spectacle, regardant d'un œil sec les femmes et les enfants qui fuyaient les bombes et les premiers incendies. Mathilde, laissée seule pour une heure, ne les inquiétait pas. Ils revinrent et ne la trouvèrent plus.

Jenny seule pouvait raconter la scène du cabinet, elle le fit avec des sanglots qui impatientaient les deux frères. Le vicomte entra dans une colère folle, un désespoir insensé.

—Il faut que je trouve Mathilde, disait-il, ou je ferai payer sa perte à Paris tout entier.

Le comte était sombre, mais déjà résolu. Quand il entendit le nom de James Stoll, quand il sut que cet homme avait guidé chez lui les insurgés, enlevé Mathilde, et, chose plus fatale encore pour lui, ses papiers secrets, il se dit:—C'est un duel à mort. Soit! Si faut que j'y reste. James Parker ne s'en relèvera pas.

James Parker avait frappé: sous la plaie palpitante qu'il venait d'ouvrir, Félix Dumont se relevait, et pouvait être encore un adversaire redoutable. Mais la fièvre qui le faisait aller en avant, quand même, l'empêchait de voir au-dessus de sa tête d'autres épées suspendues à un fil par chacun de ses crimes. Il allait sans voir, comme un homme poursuivi dans les ténèbres.

(*A continuer*)

No ... LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir, en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huiotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

VILLE-DE-PARIS, Durand, mercredi, 18 juillet.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 25 juillet.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 1er août.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième — ....$ 65
Troisième — ....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième $65
Troisième $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency et compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans,
A. K. MILLER & CO.,
au No 35 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
28 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 26 Juillet, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.
Passage—Cabine ....$50.
Entrepont ....25.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, CAMELIA, Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin, le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de sept heures et demie; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à midi. Mandeville, Louisbourg et Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.
2 juin—1an

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer CAMELIA.

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
No 20 de la rue de l'Union.
14mai—

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.
26janv—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour, Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No de 22 rue Bienville.
1oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Joe Ancoin,
P. A. Charlet, Commis.

partira de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville. Il commencera son voyage à partir du LUNDI 29 janvier.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
M. H. LANDRY ou B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

AGENTS DE L'ABEILLE:

J. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

Ft. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-post Plaquemines, paroisse Iberville.

ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jennings (Texas).

Wm. HUDSON, à Jeanerette, par Miss Maria.

EDGARD DELERY, Baie St. Louis, Miss.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, —littéraires, politiques et autres, —qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à ...

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACAHOUT des ARABES, de DELANGRENIER de Paris.

DEPOTS: A la *Nouvelle-Orléans*, chez Mme Duconge, Mougin, et Mourveux et Cie.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nlle-Orléans	
Hannover...	12 sept.	environ	14 oct.
Frankfurt...	10 oct.		11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Chambre....$150 en or, Entrepont....$36, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre....$55 en or, Entrepont....$15 en
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877. Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quintera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.
14fév—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 3 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépôt au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M.
9 heures	A. M.	10 heures	A. M.
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M.
Midi		1½ heures	P. M.
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M.
3 heures	P. M.	3½ heures	P. M.
4 heures	P. M.	4½ heures	P. M.
5 heures	P. M.	5½ heures	P. M.
6 heures	P. M.	6½ heures	P. M.
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M.
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M.
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M.
10 heures	P. M.	10½ heures	P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ		Arrivée	
Exprès	6:35 A. M.	Exprès	11:25 A. M.
Exprès	5:30 P. M.	Exprès	9:55 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.		8:20 A. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, sous le café du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent des billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.		ARRIVE.	
Express	6:35 A. M.	Express	11:25 A. M.
Express	5:30 P. M.	Express	9:55 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	8:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville and St Louis, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

J. W. COLEMAN, Ticket Agent. D. B. ROBINSON, Supt.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express No 1	5:50 P. M.	Express No 2	10:30 A. M.
Express No 3	8:15 A. M.	Express No 4	8:15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, où il permet aux voyageurs qui se rendent à St. Louis, de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.30m P. M., le samedi, et à 7 h. 30 m. le dimanche. Ils arrivent à 9 h. 50 P. M. le dimanche, et à 9 h 20 A. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent,
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express No 1	5:50 PM	Express No 2	10:30 AM
Express No 3	8:15 AM	Express No 4	8:15 AM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:20 A M Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Sleepers, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme d'habitude spécial à nos clients réguliers, des ... sous forme de billets dits "commutations" seront accordés à ceux qui expédieront par le chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures, l'après-midi du jour où il doit partir par le train suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret la veille.

GEN. A. WHITNEY, Ag. Général.

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie........$188,068 51
Primes maritimes........29,315 95
Primes de rivières........81,924 35 — $299,308 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues........$23,235 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,235 60
Pertes maritimes... 7,285 41
Pertes de rivières... 25,510 20 — $100,131 21
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. $51,892 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72 — $40,125 86 — $148,257 07
Profits bruts........$67,978 0
Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir....$68,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques........55,942 32 — 24,591 70
Prêts remboursables sur demande........$74,554 15
Argent........63,846 71 — $138,400 86
Bons de ville........72,056 00
Actions de banque et autres........73,415 63
Propriétés foncières........139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account........33,415 94
Total de l'actif........$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:
Primes de l'année:
Sur risques d'incendie....$329,548 60
Sur risques de rivières.... 200,960 25
Sur risques de mer........47,223 31 — $567,787 19
En moins:
Primes non expirées, 1877.. 89,330 00
Primes remboursées........9,487 27 — 98,818 2
Montant net des primes........$468,901 92
Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie..$100,297 27
" " de rivières... 104,689
" " de mer... 34,706 97 — 875 72
Réassurance........$1,194 05
Réfaction (rebate)........11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville........28,122 70
Bureau d'assurance de la Nlle-Orléans........6,822 68
Dépenses générales brutes........39,849 44 — 356,472 27
Balance........$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus........88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement........100,000 00
Bénéfice net........$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes........23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77........$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse........$319,082 68
Comptes en voie de recouvrement........81,114 11
Effets à recevoir, en garanties........465,527 60
Effets à recevoir pour primes........38,012 79
Actions de banques et autres actions........305,528 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons........168,172 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana........5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association........5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans........2,500 00
Propriétés foncières........77,010 81
Total........$1,382,308 98

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 20 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($339,568 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	22mai—1mois

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)........347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)........155,916 54
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)........120,000 00
Autres bons et actions........41,424 94
Département des actions hypothécaires........775,280 16
Change étranger et change américain........$227,241 73
Monnaie courante et espèces........806,841 41
1,181,084 14 — 3,499,189 86

PASSIF
Dû aux déposants........$1,641,229 38
Dû à des banques et à des banquiers........181,255 58
Dividendes non payés........314 00
1,822,498 92
Profits et pertes........$ 166,691 54
Capital........1,500,000 00
$1,666,691 54 — $3,499,189 86

1fév— JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 32 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

Cyrus Bussey,	R. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. R. Hood,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. K. Lyman,
Chas Chaffe,	R. C. Palmer

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 36 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No. 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.
Reçu pour primes d'incendie........$111,563 66
Reçu pour primes de rivière........$7,889 85
Reçu pour primes de mer........12,694 85
Primes non expirées le 31 août 1875........$2,020 00 — $226,157
A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876........40,000 00
Primes remboursées........2,871 28 — 42,871 28
Montant net des primes........$183,285 82
En moins:
Pertes par le feu....$22,122 87
Pertes sur les rivières........25,840 66
Pertes sur mer........2,525 79
Pertes non encore réglées........5,000 00 — $55,488 32
Réassurances........15,595 30
Réfaction (rebate) de 15 pour cent........6,379 86
Taxes et licences........6,000 28
Dépenses du bureau du Board des Assureurs........20,127 26
Profits et Pertes........5,462 77
66,525 33
En moins—l'intérêt $4,969 89 $21,665 94 $87,164 75
Bénéfice net........$96,121 32

ACTIF.
Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie........$45,956 07
En caisse........14,277 08
Primes en voie de recouvrement........13,556 46
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc........$73,202 70
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 — 58,202 70
Propriétés foncières........5,000 00
Billets par actions........101,996 36
Total........$239,118 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

né, sous serment, pardevant moi, notaire pu ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion ann 20 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie.—A dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,596 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell	W. T. Thompson,
W. J. Cushing	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

Commercial Insurance Company of New-Orleans,

Au No 190 de la rue de la Commune,

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876.
Feu........$54,203 07
Mer........5,450 75
Rivières........57,948 46 — $117,582 28
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875........17,200 00 — $134,82 2
Payé—
Pertes par le feu $22,041 96
sur mer........
sur les rivières........57,021 46 — $79,110 41
Réfaction (rebate)........15,183 08
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts........28,576 03 — $122,867 23
Réservé pour primes non expirées........11,975 13

ACTIF.
Effets à recevoir........$122,983 23
Mobilier........4,232 93
Actions Harbour Boat........1,250 00
Actions de banques et de compagnies d'assurance........7,637 33
Bons de la ville........1,227 00
En suspend........180 56
Comptes à recouvrer........25,760 42
En caisse........15,676 66 — $206,826 54

Ce précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. B. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce mars 1876. EDWARD IVY, Notaire Public.

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........1366 08¾
Montant d'actions payées en partie et forfaitées en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs........$219 00
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........6742 18
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés en actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept. 1876........4629 74
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes........112 94
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876........6008 46
Escompte de billets payés avant l'échéance........865 09
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la Société........2415 34
Montant déduit d'installation........500 00
Commission........242 08
Terrain No 3, montant perdu sur la vente........262 93
do No 4,........262 93
Propriété foncière No 1, do........122 42
do 5, do........360 68
do 10, do........1009 30
do 12, do........244 25½
do 13, do........112 86
Annotation du contrat No 58 au bureau des hypothèques........3 00
12922 17¾
Bénéfice net, porté au crédit du capital réservé........1728 77¾
14670 94¾ 14670 94¾

L'actif de la Société est comme suit:

ACTIF.
Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur........35981 0¼
Encaisse: Propriétés foncières........5644 79
Balance en banque........22 72
Monnaie courante des Etats-Unis........436 79 — 470 48
Divers débiteurs........533 21
Installations........500 00 — 44490 23¼

PASSIF
Actions payées en plein........23000 00
Scrip........2170 00
Dividende non réclamé........77 06
Effets payables........537 50
Divers créanciers........796 96
Surplus de l'actif........2618 77¾ — 44490 23¼

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr., Notaire Public.

17 oct—1m Mar18

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains........$213,434
Pertes payées........74,741
Bénéfice net........68,433

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet,

Et, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 5 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nlle-Orléans, 18 mai 1877. 21mai—21,28,4,11,18,25

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875........$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quote........1,704
" " pour initiations........15
" " pour intérêts sur les dépôts........122 14
$4,621 25
—Déboursements dans la même période.—
Secours aux malades........$ 211
Salaire du portier........82 50
Frais d'impression........63
Commission du percepteur........189
Comptes de gaz, &c........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant votre dernier rapport annuel........$549 67
Et un depuis........587 53 1,157 1,72 7
En caisse actuellement........$2,895 59
Nous avons perçu depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotes, initiations, intérêts sur les dépôts........$10,418 25
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année........$640
Pour le mobilier........268 45
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c........978 20
1,926 65 10,418 25 2,896 0
Payé pour secours aux malades........738
Payé à la mort de membres........4,889 20 7,522 75
$2,895 59
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875........54
Admis depuis lors........3
57 membres
Démissionnaires........1
Morts........
Expulsé........1 7
Actuellement sur la liste........50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. R. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

18juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 20 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 20 septembre 1875........$1,571 14
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875........3,846
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 20 septembre 1875........$5,432 96
Escompte de billets payés avant l'échéance........71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière........
Bénéfice net........$7,137 88 $7,137

L'actif........
Billets .... payables annuellement garantis par entière hypothèque et privilège de vendeur........
Propriétés foncières........$24,869 77¼
Comptant: A la banque nationale de l'Etat........$1,061 11
Currency des Etats-Unis........144 23¼ 1,519 67¾
Effets à recevoir........7 160 10
Divers débiteurs........590 77
Installations........1,300 00
Intérêt courant........254 38
168,173
Actions payées en plein........73,150 00
Actions payées en partie........1,722 55
Scrip........4,530 00
Dividende No 1 non réclamé........187 20
Effets à payer........400 00
Divers créanciers........488 72
Surplus de l'actif........16,479 185,173

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. ELMER RADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale
Primes reçues........$133,185 77
Pertes par incendies sur mer et rivières payées........$34,467 09
Réassurances, rebates, etc........
........124,251
........$51,112 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Jacob Abraham, S. Katz,	Louis Schneider
A. Elmer Rader, Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgardner, Th. Lilienthal,	E. Sieg,
etc.	
B. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicke,	S. I. Nastis,
J. H. Schwars, Chas. Engsfeld,	H. Pahlmann
Louis Schwartz, M. Frank,	F. Rickert
E. Weisen..., H. R. Gogreve,	F. Reder,
L. Wilcoxmann	Cusel

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt........$ 407,958 89
Pertes, dépenses, taxes, etc. $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent........59,547 47 $336,755 41
Bénéfice net........$ 71,203 39

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir........$398,599 73
Encaisse et primes en devoir de recouvrement........186,696 63
$585,296 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie, No 52 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT McGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 25 octobre 1873.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:
En caisse........$226 10
En banque........966 05

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société........$24 00
........30 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril........56 00
Propriété du tombeau et immeubles........460 00 $560 00
Total........$1,735 15

Etat actuel de la société:—Membres actifs, 20—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.
Président—PAUL BOQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

18 mars—6f

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73 CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following Steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The Steamship
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commander.

Will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday, July 26, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3¼ per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through bills lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
41 Carondelet Street
my 4—1y

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums........$188,068 51
Marine premiums........29,315 95
River premiums........81,924 35 — $299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums........223,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses........$67,235 60
Marine losses........7,285 41
River losses........25,510 20 — $100,131 21
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c. $51,892 58
Less rents, salvage savings, etc........11,766 72 — $40,125 86 — $145,257 07
Gross profits........$ 67,978 08
Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable........$68,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 32 — $ 24,591 70
Loan on Call........$74,554 15
Cash........63,846 71 — $ 138,400 86
City Bonds........72,056 00
Bank and other Stocks........73,415 63
Real Estate........139,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account........33,415 94
Total assets........$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT., in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Andrew Stewart,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
E. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums........$318,379 12
Marine premiums........65,924 91
River premiums........45,250 56
Total amount of premiums........$429,554 59
Less unearned and return premiums........95,752 94
Net earned premiums........$333,781 65
Add interest and discount........24,647 37
$358,429 02
Deduct—
Fire losses........$99,452 74
Marine losses........62,162 30
River losses........24,746 40
Net losses........$186,362 44
Reinsurances........$15,837 08
Rebate........46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes........52,620 39 — 117,909 65
$304,272 09
Reserve for unsettled claims........25,000 00
$329,272
Net profits for 1876........$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value.
Real estate........$115,152 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks........155,800 9
Bills receivable (premiums)........11,758 24
First mortgage notes and pledge notes........183,760 06
Cash in bank........36,975 29
Premiums in course of collection........67,258 88
Amounts due by insurance companies........5,207 37
$574,418 68

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LABESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pons,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

janv 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes........$ 775,941 11
Actions, bons et hypothèques........235,104 09
Propriétés foncières........52,000 00
Caveaux des safe deposits........50,000 00
Dépenses et taxes payées........5,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés........4,740 75
Change américain........84,668 32
Echange pour le Clearing House........
........$51,694 33
........11,154 50
Or........
Papier-monnaie........162,111 50 — 224,960 33
1,411,045 06

PASSIF.
Capital nouveau........$350,000
do ancien........150,000 — 500,000 00
Surplus........10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés........36,842 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés........97,294 ..
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande........445,592 30
do (département des épargnes)........284,291 75
Certificats dits time certificates........36,237 09 — 283,297 35
1,411,045 06

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—
On Fire Risk........$351,238 57
On Marine Risks........24,414
On River Risks........20,027
Total Premiums........
Less Unearned Premiums........
Net Earned Premiums 31st May, 1877........$238,434 82
Losses paid:
On Fire Risks........$111,867 96
On Marine Risks........17,592 70
On River Risks........4,599 77
Taxes and expenses, less int'rst........
Reinsurances and return Premiums........16,174 ... 188,319 66
Profit........
The Company have the following assets:
Real Estate........
City Bonds........
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds........
Notes secured by mortgage........
Notes secured by pledge........
Bills receivable........
Premium in course of collection........
Cash on hand........
........1,959,544 24

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
BY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1876.

Primes sur les risques de feu........$62,940 06
Primes sur les risques de mer........6,479 73
Primes sur les risques de rivières........2,696 ..
Total des Primes........$121,...
En moins:
Primes sur risques non expirés........$20,976 00
Primes remboursées........1,397 82 — 109,270
Primes nettes acquises........
A ajouter:
Intérêts........9,463 6..
Profits et pertes........5,575 0..
Pertes payées:
Sur les risques du feu........$ 9,741 34
Sur les risques de mer........22,063 82
Sur les risques de rivière........11,896 19
Pertes en litige........1,145 ..
Pertes non ajustées et ajustées et non échues........41,455 82
Réassurances........
Réfaction........
Commissions d'agences........
Dépenses d'agences........
Taxes et licences........
Dépenses de bureau........
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c........
Bénéfice net........

ACTIF.
Dépôt au Germania National Bank........
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat........
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe........
Certificats de dépôt et de dette de la New Orleans National Banking Association $20,... évalués à........
Effets à recevoir pour primes........
Prêts sur hypothèques........
Prêts sur nantissements........
Effets à recevoir........
Bons........
Actions........
Primes en voie de recouvrement........
Propriétés foncières........
Dû par divers........
Bons des Etats-Unis........
Total........

PASSIF.
Capital payé en plein (actions de $50)........$256,850 ..
Effets à payer........15,064 00
Dividendes non réclamés........1,501 00
Primes sur risques non expirées........107,976 36
Pertes non réglées........51,518 ..
Dû à divers........5,161 99
Fonds de réserve........15,694 00
Surplus........

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

E. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $50 par actions.

E. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	E MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie........$76,...
Primes de rivières........
Primes de mer........
Moins primes rendues........
Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu........$55,028 ..
Pertes de rivières........7,158 ..
Pertes maritimes........5,575 ..
Réassurances........
Loyer........
Taxes........
Escompte (Rebate)........
Dépenses, escompte et intérêt........10,786 65
Réserve pour risques non terminés........15,000 00
$85,577 50
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement........$9,953 27
Prêts garantis par hypothèque........16,350 00
Billets à recevoir pour primes........
Stock, bons et autres effets........144,071 ..
Propriété foncière........
Primes en voie de collection........
Argent en caisse........
$14,202 78

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et juré devant moi, ce 16ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE	J. BAYLE,
E. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
E. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

Minutes National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy et R. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été choisis pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON,
	JOHN G. DEVE